



# Donner légitimité a ma fille qui vie et paye ma maison secondaire sous crédit

Par **Celine.D**, le **24/09/2023** à **11:09**

Bonjour,

J'ai acheté une maison à crédit immobilier dans le but d'aider ma fille et son compagnon, qui étaient incapables d'obtenir un prêt.

Ma fille et son compagnon vivent dans cette maison en tant que résidence principale, et ils payaient chaque mois le montant du crédit sur mon compte, que je reverse à la banque.

Initialement, nous souhaitions transférer la propriété de la maison à une SCI, mais une clause dans le contrat de prêt m'empêche de le faire.

Comment puis-je leur donner la légitimité nécessaire pour bénéficier des aides et avoir des droits sur cette maison, afin qu'ils ne perdent pas l'argent du crédit mensuel ni celui investi dans les rénovations et l'entretien de la maison ?

J'ai également un fils qui est d'accord avec cette situation, mais je suis consciente que, en ce qui concerne la succession, je ne peux pas faire ce que je veux.

Si quelqu'un a une solution à proposer, je vous en serais reconnaissante.

Cordialement,

Céline.

Par **youris**, le **24/09/2023** à **11:21**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, la maison est à votre nom et le crédit également.

Vous pourrez vendre ou faire donation de votre maison à votre fille et son compagnon mais pour cela il vous faudra l'accord de votre organisme de crédit qui dépendra des revenus de votre fille et de son compagnon.

Je pense que vous n'avez pas choisi la meilleure solution pour aider votre fille et son compagnon.

Vous auriez du prendre conseil auprès d'un notaire.

Salutations

Par **Celine.D**, le **24/09/2023** à **11:52**

Merci pour votre réponse claire et rapide, vous avez bien compris la situation.

Effectivement, je n'ai pas choisi la meilleure option pour les aider.

Cordialement.